

# AVENANT

## CONVENTION D'OCCUPATION DU SOL

Entre,

La commune de MELLE, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Deux-Sèvres (79), ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de Melle.

Représentée par Monsieur Sylvain GRIFFAULT en sa qualité de Maire de ladite Commune, spécialement autorisée par délibération du conseil municipal en date du ....., dont extrait certifié conforme, est annexée au présent acte.

Ci-après dénommée « la Commune » ou « le propriétaire »,

### D'une part

La Société dénommée CAMPING-CAR PARK, Société par actions simplifiée au capital de 104 794 €, dont le siège est à PORNIC (44210), 3 rue du Docteur Ange Guépin, identifié au SIRET sous le numéro 53096623300047 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE.

Représentée par Monsieur Laurent MORICE.

Ci-après dénommée « le locataire »,

### D'autre part

Afin de pouvoir effectuer les démarches administratives nécessaires et de définir une stratégie concernant la gestion du Camping Municipal de Melle, il est convenu de procéder à une prolongation de la durée de la Convention d'Occupation du Sol. L'article VI est donc modifié comme suit.

## **VI. DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est personnelle, incessible et conclue à titre précaire et révocable.

La présente convention prend effet à compter de la mise à disposition effective du terrain au profit de l'occupant et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait et passé au lieu, jour, mois et an ci-dessous indiqués.

Après lecture faite, les parties ont signé le présent avenant.

A Pornic, le 06 juin 2023

SAS CAMPING-CAR PARK  
Monsieur Olivier COUDRETTE ,  
Directeur Général

Mairie de Melle  
Monsieur Sylvain GRIFFAULT,  
Maire